

Ville de CHAMPHOL

28300

Conseil Municipal

Séance du

8 OCTOBRE 2008

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire dans la **Salle du Conseil Municipal**, le 8 octobre 2008 à 20 heures 30 sur la **convocation** et sous la **présidence** de Monsieur **Christian GIGON**, **Conseiller Général - Maire**.

Etaient présents :

Monsieur Christian GIGON, *Maire*,

Monsieur Didier HERCHE, Madame Patricia LACROIX, Monsieur Jacky STIVES, Madame Martine DEGRAIN, Monsieur André TAILLANDIER, Monsieur Patrick BEAUGER, *Adjoint*s.

Madame Mireille GILLON, Monsieur Rémi NOIRE, Monsieur Erik BAUDRY, Madame Catherine LABBEY, Monsieur Claude MOREAU *Conseillers Municipaux Délégués*.

Mesdames Nicole BARENTON, Isabelle HUBERT-HAURANT, Isabelle VAN PRAET-KERVILLE, Janine LAMIRAULT, Djamilia GAULUPEAU, Françoise PREVOTAT

Messieurs Christian MALHERBE, Guy GUILLE, Daniel MASSON, *Conseillers Municipaux*.

Excusés avec pouvoir :

Excusés : Messieurs Alain ELIE, Freddy LOZANO

Secrétaire de séance : Madame Patricia LACROIX

Date de la convocation du présent Conseil Municipal : le 2 octobre 2008.

Le procès verbal de la réunion du Conseil Municipal du 27 juin 2008 est approuvé.

Ordre du jour

Affaires traitées dans le cadre de la délégation de pouvoirs :

- Convention entre la Commune de CHAMPHOL et la société GrDF pour la mise à disposition des données numériques.
- Convention avec FORGET pour le passage d'un permis D.

A / FINANCES

a/ 1 - DECISIONS MODIFICATIVES

- a/ 1-1- Opération « révision du PLU »
- a/ 1-2- Opération « Vestiaires du stade »
- a/ 1-3- Opération « Ecoles »

a/ 2 - SALLE DES CHAMPS BRIZARDS : tarif spécial pour le Centre de Formation « STRUCTURE FORMA SANTE »

a/ 3 - CONTRAT DE MAINTENANCE DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE : services techniques, Mairie, Ilot bleu, écoles, restaurant scolaire et Presbytère.

a/ 4 - COVEA FLEET : contrat d'assurance pour le bus.

a/ 5 - PREFECTURE : versement du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle 2007 de la société Sealed Air.

a/ 6 - CONSEIL GENERAL : versement de la première partie du fonds départemental de péréquation.

a/ 7 - TRESORERIE DE CHARTRES BANLIEUE : indemnité de gestion du receveur.

a/ 8 - CONSEIL GENERAL : demande de subvention pour l'achat d'un défibrillateur automatique.

a/ 9 - CENTRE NATIONAL POUR LE DEVELOPPEMENT DU SPORT (CNDS) : accusé réception de la demande de subvention.

a/10 - TRESORERIE GENERALE D'EURE ET LOIR : délibérations sur les impôts directs.

B / ADMINISTRATION GÉNÉRALE

b/ 1 - Recrutement d'un Adjoint technique territorial de 2^{ème} classe.

b/ 2- Suppression du poste d'Adjoint Technique principal territorial 1^{ère} classe.

b/ 3- Tableau des effectifs.

b/ 4- Journée de solidarité.

b/ 5- Indemnités kilométriques

b/ 6- Rentrée scolaire 2008-2009

- b/ 61 - effectifs des écoles maternelle et élémentaire.
- b/ 62 - Droit d'accueil et compensation de l'Etat.

b/ 7- CONTRAT ENFANCE JEUNESSE : autorisation de la continuité de la gestion des structures petite enfance et jeunesse.

b/ 8- ACCUEILS DE LOISIRS : bilans.

b/ 9- ACCUEIL DE LOISIRS : renouvellement du partenariat entre les communes de SAINT-PREST et CHAMPHOL.

b/ 10- HALTE GARDERIE : partenariat entre les communes de COLTAINVILLE et CHAMPHOL.

b/ 11- HALTE GARDERIE : partenariat entre les communes de GASVILLE-OISEME et CHAMPHOL.

b/ 12- REGION CENTRE : désignation d'un membre titulaire et un membre suppléant du Comité Local d'Animation et de Développement (CLAD) sur la ligne Nogent le Rotrou - Epernon.

C / AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE ET CADRE DE VIE

c/ 1 - LA MOUFLE : Convention publique d'aménagement en date du 23 octobre 1997, prorogée par avenant n°3 jusqu'au 23 octobre 2009.

c/ 2 - LA CROIX JOUVET : Convention de concession en date du 12 septembre 2003 prorogée par avenant n°1 jusqu'au 12 septembre 2012.

c/ 3 - Le CLOS PATY : Convention de concession en date du 1^{er} juillet 2003.

c/ 4 - LES BORNES : Contrat de concession d'aménagement en date du 23 décembre 2006.

c/ 5 - LOTISSEMENT LES BORNES : calendrier.

c/ 6 - PISTE CYCLABLE : Intégration de la Voirie et des Espaces Verts dans le Domaine Public Communal.

c/ 7 - RUE DES GRANDES PLANTES : Intégration des Espaces Verts dans le Domaine Public Communal.

c/ 8 - ANGLE RUE DES ROUGERONS/RUE DE SECHECOTE : Intégration de la voirie dans le Domaine Public Communal.

c/ 9 - LOTISSEMENT LA MOUFLE : acquisition des parcelles revenant à la Commune et intégration de la Voirie et des Espaces Verts dans le Domaine Public Communal.

c/ 10 - STADE PAUL DOUBLET : modification du chemin de Crève-Cœur.

c/ 11 - PLU : désignation d'un commissaire enquêteur et enquête publique.

c/ 12 - VILLE DE LEVES : convention de mise à disposition d'un cinémomètre radar.

c/ 13 - ASSOCIATION CANAL LOUIS XIV : convention de mise à disposition d'un local.

c/ 14 - CONSEIL GENERAL : arrêté de circulation d'interdiction des poids lourds de plus de 12 tonnes sur la RD 6.

c/ 15 - CHARTRES METROPOLE : signalétique des parcs d'activités.

c/ 16 - MINISTERE DU LOGEMENT ET DE LA VILLE : aide à l'accession à la propriété.

D / AFFAIRES DIVERSES et COMMUNICATIONS DIVERSES

d/ 1 - Hommage à Monsieur Gustave HAMIOT, père de Madame Dominique HAMIOT, Adjoint administratif principal 1^{ère} classe.

d/ 2 - Hommage à Monsieur Pierre DURAND, père de Madame Murielle DURAND, Adjoint administratif 2^{ème} classe.

d/ 3 - Hommage à Monsieur Jacky MARIN, Ancien Adjoint au Maire de CHAMPHOL.

d/ 4 - - Hommage à Madame Françoise CATEL, épouse de l'Ancien Maire de GASVILLE-OISEME.

d/ 5 - ASSOCIATION DES PAPILLONS BLANCS : demande de location de l'Espace Jean Moulin à titre gracieux.

d/ 6 - TOUR CYCLISTE D'EURE ET LOIR ESPOIRS 2009 : contrat de partenariat.

d/ 7 -ARBRE DE NOEL : convention pour le spectacle « Pierre et le loup ».

d/ 8 - IME : remerciements.

d/ 9 - MMA : changement de dénomination de l'agence.

d/ 10 - PEP 28 : « le village de la sécurité routière » à l'accueil de loisirs du Rigeard du 13 au 18 octobre 2008.

d/ 11 - CHARTRES HABITAT : Incendie - 18 rue de la Moufle.

d/ 12 - Etablissement Français du Sang (EFS) : Remerciements concernant la collecte du 25 septembre 2008.

d/ 13 - REGION CENTRE : modification de la desserte Paris-Chartres-Nogent le Rotrou-Le Mans.

d/ 14 - CHARTRES METROPOLE : Rapports d'activités des délégataires de service public - Année 2007.

d/ 15 - ORGANISATIONS SYNDICALES D'EURE ET LOIR : demande de création d'une bourse du travail et d'une cité judiciaire.

d/ 16 - Divers

d/ 17 - Questions diverses

Affaires traitées dans le cadre de la délégation de pouvoirs :

- Convention entre la Commune de CHAMPHOL et la société GrDF pour la mise à disposition des données numériques.

Le Maire de la Commune de CHAMPHOL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 19 mars 2008 délégrant à Monsieur le Maire la totalité des missions complémentaires mentionnées à l'article précité du Code Général des Collectivités Territoriales,

DECIDE

Article 1 : il est décidé la conclusion d'une convention entre la Commune de CHAMPHOL représentée par son Maire Christian GIGON et la société GrDF - Gaz Réseau Distribution de France- représentée par son Directeur Patrice SCHLOESING concernant la mise à disposition des données numériques géoréférencées relatives à la représentation à moyenne échelle des ouvrages gaz.

- Convention avec FORGET pour le passage d'un permis D.

Le Maire de la Commune de CHAMPHOL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 19 mars 2008 délégrant à Monsieur le Maire la totalité des missions complémentaires mentionnées à l'article précité du Code Général des Collectivités Territoriales,

DECIDE

Article 1 : il est décidé la conclusion d'une convention entre la Commune de CHAMPHOL représentée par son Maire Christian GIGON et la société C.E.R FORGET SA représentée par Dominique BIALIK, Responsable du centre concernant la formation d'un agent de la Commune pour l'obtention du « Titre Professionnel Conducteur en Transport Interurbain de Voyageurs », pour un montant de 4 830 €.

A / FINANCES

L'édition et la multiplication des dossiers en couleur à transmettre à divers services s'avèrent d'un coût plus élevé que prévu , Monsieur le Maire propose d'inscrire un crédit complémentaire au titre de l'opération « Révision du PLU ».

a/ 1 - DECISIONS MODIFICATIVES

a/ 1-1- Opération « révision du PLU »

Vu l'insuffisance de crédits à l'opération 06002,

Vu la nécessité d'équilibrer le budget,

Vu les crédits disponibles à l'opération 01002,

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'affecter les montants suivants aux programmes mentionnés ci-dessous

Opération 01002 Article 2315 Fonction 4	Opération 06002 Article 202 Fonction 8
- 4 100,00 €	+ 4 100,00 €

a/ 1-2- Opération « Vestiaires du stade »

Vu l'insuffisance de crédits à l'opération 9601 (mise en œuvre de nouvelles douches - carrelage et pommes de douches - et de portes en aluminium),

Vu la nécessité d'équilibrer le budget,

Vu les crédits disponibles à l'opération 01002,

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'affecter les montants suivants aux programmes mentionnés ci-dessous

Opération 01002 Article 2315 Fonction 4	Opération 9601 Article 2135 Fonction 4
- 4 320,00 €	+ 4 320,00 €

a/ 1-3- Opération « Ecoles »

Vu la nécessité d'installer une chaudière à gaz à l'école primaire « la Mihoue »,

Vu l'insuffisance de crédits à l'opération 9803 (écoles),

Vu la nécessité d'équilibrer le budget,

Vu les crédits disponibles à l'opération 01002,

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'affecter les montants suivants aux programmes mentionnés ci-dessous

Opération 01002 Article 2315 Fonction 4	Opération 9803 Article 2135 Fonction 2
- 12 600,00 €	+ 12 600,00 €

- **DECIDE** de retenir l'offre de la **société COFATHEC** pour l'installation d'une chaudière gaz à l'école primaire pour un montant de 12 571,99 € TTC.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut Monsieur le Premier Adjoint à signer tout document s'y référant.

Madame Nicole BARENTON : « nous retirons des crédits sur le programme du stade ? »

Monsieur Rémi NOIRE : « oui , il s'agit du programme stade »

Monsieur Christian GIGON : « le programme sera exécuté en principal d'avril à septembre 2009 et nous recalons les crédits globaux du programme du stade 3 avec l'appel d'offres et le projet de budget 2009 »

a/ 2 - **SALLE DES CHAMPS BRIZARDS :** tarif spécial pour le Centre de Formation « STRUCTURE FORMA SANTE »

Vu la demande de réservation de la salle des Champs Brizards par le Centre de Formation « STRUCTURE FORMA SANTE »,

Vu les dates d'occupation : du 4/11/2008 au 24/12/2008
du 26/01/2009 au 06/03/2009
du 30/03/2009 au 16/04/2009

Vu les tarifs actuellement en vigueur,

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **PROPOSE** un tarif spécial de 250 Euros par semaine pour l'occupation de la salle des Champs Brizards de 9h00 à 18h00 du lundi au vendredi pour le Centre de Formation « STRUCTURE FORMA SANTE ».

a/ 3 - CONTRAT DE MAINTENANCE DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE : services techniques, Mairie, Ilot bleu, écoles, restaurant scolaire et Presbytère.

Vu le projet de maintenance, de suivi et d'entretien des chaufferies dans les bâtiments communaux (services techniques, Mairie, Ilot bleu, écoles, restaurant scolaire et Presbytère),

Vu les différentes propositions des entreprises,

Vu la présentation du dossier au bureau municipal en date du 24 septembre 2008,

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de retenir la **SARL BOURDELAS** en tant que prestataire concernant la maintenance des chaufferies (services techniques, Mairie, Ilot bleu, écoles, restaurant scolaire et Presbytère) pour une durée de 1 an et pour un montant annuel de : 1 285,35 € HT pour la prestation P2.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut Monsieur le Premier Adjoint à signer tout document s'y référant.

Monsieur Christian GIGON : « En complément de notre dernier bureau municipal , il est utile de vous préciser que la proposition de notre prestataire des principales chaufferies , la COFATHEC au lieu de 6000 Euros est de 2000 Euros pour les mêmes prestations par rapport aux 2 autres soumissionnaires la SERT et la SARL BOURDELAS »

a/ 4 - COVEA FLEET : contrat d'assurance pour le bus.

Vu l'achat d'un bus pour les besoins des écoles et du centre de loisirs,

Vu la nécessité d'assurer le véhicule,

Vu le contrat d'assurance multirisque proposé par la SARL RBC Assurances,

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** le contrat d'assurance n°119038678 pour l'autobus de la SARL RBC ASSURANCE (COVEA FLEET),

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou à défaut Monsieur le Premier Adjoint à procéder au règlement de la cotisation annuelle d'un montant de **1 783,00 €**.

a/ 5 - PREFECTURE : versement du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle 2007 de la société Sealed Air.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier émanant de la Préfecture en date du 9 juillet 2008 concernant le versement de l'attribution revenant à la Commune au titre de la répartition du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle pour un montant de **2 897,11 €** correspondant à la société **Sealed Air** située à Epernon.

a/ 6 - CONSEIL GENERAL : versement de la première partie du fonds départemental de péréquation.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier émanant du Conseil Général en date du 11 septembre 2008 concernant le versement de la première partie du fonds départemental de péréquation pour un montant de **18 793 €**.

a/ 7 - TRESORERIE DE CHARTRES BANLIEUE : indemnité de gestion du receveur.

Vu la délibération du Conseil Municipal du 8 novembre 2006, fixant l'indemnité de conseil, d'assistance en matière budgétaire, économique et financière allouée au comptable à 100 % du montant officiel,

Vu l'article 97 de la loi n° 82-215 du 2 mars 1982, le décret n° 82-979 du 12 novembre 1982, l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983, textes relatifs aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil aux comptables du Trésor par les Collectivités Territoriales,

Vu l'aide apportée par les services de la TRESORERIE PRINCIPALE de CHARTRES BANLIEUE et l'écoute permanente du Receveur,

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'allouer l'indemnité prévue par l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 à Monsieur GAUTHIER Bernard, sur la base d'un taux de **100 %**.
Le montant de cette indemnité sera calculé conformément aux dispositions de l'article 97 de la loi n° 82.215 du 2 mars 1982.

a/ 8 - CONSEIL GENERAL : demande de subvention pour l'achat d'un défibrillateur automatique.

Vu la mise en place du plan « **Cœur et liens** » par le Conseil Général d'une durée de 5 ans pour réduire le nombre de décès suite à un arrêt cardiaque respiratoire

Vu le souhait de la commune de se doter d'un défibrillateur automatique,

Vu la participation du Conseil général subventionnant l'achat du défibrillateur automatique à hauteur de 50% pour une dépense subventionnable HT dans la limite d'un défibrillateur par tranche de 500 habitants et limité à 3 appareils par commune,

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal :

- **SOLLICITE** une subvention auprès du Conseil Général au titre de la participation pour l'achat de 2 défibrillateurs automatiques (**Halle de sports et environnement Mairie - Ecoles**) à hauteur de 3000 Euros HT.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou le cas échéant le Premier Adjoint à signer tout document s'y référant.

Plusieurs conseillers : « il faudrait une formation »

Monsieur Didier HERCHE : « c'est très facile d'utilisation »

a/ 9 - CENTRE NATIONAL POUR LE DEVELOPPEMENT DU SPORT (CNDS) : accusé réception de la demande de subvention.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier émanant du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) en date du 26 août 2008 accusant réception du dossier de subvention pour la construction d'un terrain de football en synthétique (subvention maximale de **124 900,00 €** soit 20% du montant total).

Monsieur le Maire et Madame Mireille GILLON – déléguée aux sports : « nous avons eu l'obligation de compléter notre dossier auprès de la FFF »

a/10 - TRESORERIE GENERALE D'EURE ET LOIR : délibérations sur les impôts directs.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier émanant de la Trésorerie Générale en date du 11 août 2008 concernant la liste de l'ensemble des délibérations actuellement en vigueur pour la Commune (situation au 25 juillet 2008).

a/ 11 - CHARTRES METROPOLE : Dotation de solidarité communautaire.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier émanant de CHARTRES METROPOLE en date du 9 septembre 2008 concernant les montants définitifs de la dotation de solidarité communautaire au titre de l'exercice 2008.

La dotation de solidarité communautaire est répartie comme suit :

	Total dotations 2007	Evolution DSC (1,92%)	D.S.C 2007	DSC 2008
Champhol	44 565 €	856 €	11 674 €	12 530 €
Chartres	17 286 711 €	331 905 €	4 174 016 €	4 505 921 €
Le Coudray	655 520 €	12 586 €	119 123 €	131 709 €
Lèves	218 224 €	4 190 €	55 221 €	59 411 €
Lucé	4 785 403 €	91 880 €	988 350 €	1 080 230 €
Luisant	841 237 €	16 152 €	98 272 €	114 424 €
Mainvilliers	1 325 345 €	25 447 €	729 815 €	755 262 €
TOTAL	25 157 002 €	483 016 €	6 176 471 €	6 659 487 €

Monsieur Christian GIGON : « Cette dotation complémentaire par rapport à l'évolution du produit de la taxe professionnelle sur le territoire de la commune depuis la création de la COMMUNAUTE d'AGGLOMERATION est sans commune mesure et nous interpelle sur la réalité de l'intercommunalité de Chartres Métropole »

B / ADMINISTRATION GÉNÉRALE

b/ 1 - Recrutement d'un Adjoint technique territorial de 2^{ème} classe.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du recrutement de Monsieur **Séraphin DE AGUIAR** en tant qu'Adjoint technique territorial 2^{ème} classe depuis le 1^{er} septembre 2008 en remplacement de Monsieur Guy BRETON, retraité.

b/ 2 - Suppression du poste d'Adjoint Technique principal territorial 1^{ère} classe.

Vu l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 disposant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité territoriale,

Vu l'avis favorable n° 1.183.08 du Comité Technique Paritaire lors de sa séance du 17 septembre 2008 pour la suppression d'un poste d'Adjoint Technique principal territorial 1^{ère} classe à temps complet,

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **SUPPRIME** le poste d'Adjoint Technique principal territorial 1^{ère} classe à temps complet à compter du 9 octobre 2008.

b/ 3 - Tableau des effectifs.

Liste des emplois	Emplois Créés		Emplois pourvus		Emplois vacants	
	TNC	TC	TNC	TC	TNC	TC
Attaché territorial	0	1	0	1	0	0
Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} classe	0	1	0	1	0	0
Adjoint Administratif 1 ^{ère} classe	0	1	0	1	0	0
Adjoint Administratif 2 ^{ème} classe	0	3	0	3	0	0
Agent de Maîtrise Principal	0	1	0	1	0	0
Agent de Maîtrise	0	2	0	1	0	1
Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	1	18	0	15	1	3
Gardien (police municipale)	0	1	0	1	0	0
ATSEM 1 ^{ère} classe	0	1	0	0	0	1
Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe	0	3	0	3	0	0
Auxiliaire de Puériculture	0	1	0	1	0	0
Educateur de jeunes enfants	0	1	0	0	0	1
TOTAL AGENTS PERMANENTS	1	34	0	28	1	6

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le tableau des effectifs concernant les agents permanents pour l'année 2008.

b/ 4 - Journée de solidarité.

Vu la loi du 30 juin 2004 créant une journée de solidarité sous la forme d'une journée supplémentaire de travail non rémunérée en vue d'assurer le financement des actions en faveur de l'autonomie des personnes âgées ou handicapées,

Vu la loi n°2008-351 du 16 avril 2008 proposant 3 options pour l'accomplissement de la journée de solidarité :

- le travail d'un jour férié précédemment chômé autre que le 1^{er} mai
- le travail d'un jour de réduction du temps de travail tel que prévu par les règles en vigueur,
- Toute autre modalité permettant le travail de sept heures précédemment non travaillées, à l'exclusion des jours de congé annuel.

Vu le souhait des Agents de déduire la journée de solidarité d'une journée ARTT annuelle,

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de déduire la journée de solidarité d'une journée de réduction du temps de travail pour les agents publics titulaires et non titulaires de la Collectivité.

b/ 5 - Indemnités kilométriques.

Vu la délibération du 8 novembre 2006 accordant les remboursements des frais de déplacement du personnel de la Commune,

Vu l'arrêté du 26 août 2008 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités kilométriques prévues à l'article 10 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements professionnels à compter du 1^{er} août 2008,

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de verser des indemnités kilométriques en fonction des barèmes en vigueur pour le personnel de la commune utilisant un véhicule personnel pour les besoins du service,

Catégories de Véhicule	Jusqu'à 2000 km par an	de 2001 à 10 000 km par an	au-delà de 10 000 km par an
5 Cv et moins	0,25	0,31	0,18
de 6 à 7 CV	0,32	0,39	0,23
8 CV et plus	0,35	0,43	0,25

Les taux des indemnités kilométriques susceptibles d'être allouées à l'agent utilisant, pour les besoins du service, une motocyclette, un vélomoteur, une bicyclette à moteur auxiliaire ou une voiturette lui appartenant sont fixés comme suit :

- - **Motocyclette** (cylindrée supérieure à 125 cm³) : **0,12 euro**
- - **Vélomoteur** et autres véhicules à moteur : **0,09 euro**

- **DECIDE** de rembourser au réel les frais annexes (parking, autoroute...) que le personnel de la commune aurait eu du fait de l'utilisation d'un véhicule personnel ou communal pour les besoins du service.

- **DECIDE** d'appliquer ensuite les tarifs selon les barèmes révisés et selon les modalités de la présente délibération.

b/ 6 - Rentrée scolaire 2008-2009

b/ 6-1 - effectifs des écoles maternelle et élémentaire.

Madame Martine DEGRAIN, Adjointe aux affaires scolaires, informe le Conseil Municipal de la rentrée scolaire 2008-2009.

Les effectifs des écoles sont à : l'école maternelle « les Alouettes »: **114** enfants inscrits
l'école primaire « la Mihoue »: **249** enfants inscrits.

b/ 6-2 - Droit d'accueil et compensation de l'Etat.

Madame Martine DEGRAIN, Adjointe aux affaires scolaires, informe le Conseil Municipal de la loi n°2008-790 du 20 août 2008 instituant un droit d'accueil pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires pendant le temps scolaire.

Le décret n°2008-901 du 4 septembre 2008 met en place un service d'accueil en cas de grève des enseignants. Il sera assuré par l'Etat au sein de l'école concernée si le taux prévisionnel de grévistes par école est **inférieur** à 25% et par la Commune s'il est **supérieur ou égal** à 25%.

Monsieur Christian GIGON : « Je vous demanderai de prendre position sur l'application de cette loi (prise dans une urgence curieuse) lors d'une grève du personnel communal , je tiens à vous préciser que je n'ai pas vocation à être briseur de grève »

b/ 7 - CONTRAT ENFANCE JEUNESSE : autorisation de la continuité de la gestion des structures petite enfance et jeunesse.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 18 juin 2008 approuvant la convention mise en place avec la Caisse d'Allocations Familiales concernant l'accueil temporaire collectif,

Vu le nombre d'inscriptions aux structures municipales d'accueil,

Vu la nécessité de pérenniser la gestion des structures petite enfance et jeunesse,

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** la continuité de la gestion des structures petite enfance et jeunesse.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut le Premier Adjoint à signer tout document s'y référant.

b/ 8- ACCUEILS DE LOISIRS : bilans.

Madame Martine DEGRAIN, Adjointe aux affaires scolaires, informe le Conseil Municipal du déroulement des Centres de Loisirs de cet été.

b/ 9- ACCUEIL DE LOISIRS et HALTE GARDERIE : renouvellement du partenariat entre les communes de SAINT-PREST et CHAMPHOL.

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 20 décembre 2006 approuvant la convention entre les Communes de SAINT-PREST et de CHAMPHOL pour l'accueil des enfants de SAINT-PREST entre 3 et 6 ans les mercredis et vacances scolaires,

Vu le souhait des deux parties de renouveler la convention pour l'accueil de loisirs et d'ajouter à cette convention l'accueil à la halte garderie,

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la convention entre les Communes de SAINT-PREST et de CHAMPHOL pour l'accueil des enfants entre 3 et 6 ans les mercredis et vacances scolaires et à la halte garderie,
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut le Premier Adjoint à signer tout document s'y référant.
-

b/ 10- HALTE GARDERIE : partenariat entre les communes de COLTAINVILLE et CHAMPHOL.

Vu la convention entre les Communes de COLTAINVILLE et de CHAMPHOL pour l'accueil des enfants de COLTAINVILLE entre 3 mois et moins de 4 ans à la Halte-garderie,

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la convention entre les Communes de COLTAINVILLE et de CHAMPHOL pour l'accueil des enfants entre 3 mois et moins de 4 ans à la Halte-garderie,
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut le Premier Adjoint à signer tout document s'y référant.
-

b/ 11- HALTE GARDERIE : partenariat entre les communes de GASVILLE-OISEME et CHAMPHOL.

Vu la convention entre les Communes de GASVILLE-OISEME et de CHAMPHOL pour l'accueil des enfants de GASVILLE-OISEME entre 3 mois et moins de 4 ans à la Halte-garderie,

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la convention entre les Communes de GASVILLE-OISEME et de CHAMPHOL pour l'accueil des enfants entre 3 mois et moins de 4 ans à la Halte-garderie,
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut le Premier Adjoint à signer tout document s'y référant.
-

b/ 12- REGION CENTRE : désignation d'un membre titulaire et un membre suppléant du Comité Local d'Animation et de Développement (CLAD) sur la ligne (voie ferrée) Nogent le Rotrou - Epernon.

Vu la mise en place par la Région Centre d'un Comité Local d'Animation et de Développement (CLAD) sur la ligne SNCF-RFF : Nogent-le-Rotrou - Epernon,

Vu la nécessité de désigner un membre titulaire et un membre suppléant qui représenteront la Commune aux réunions du CLAD,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DESIGNE** Monsieur Patrick BEUGER Membre titulaire et Monsieur Guy GUILLE Membre suppléant du CLAD.

C / AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE ET CADRE DE VIE

c/ 1 - LA MOUFLE : Convention publique d'aménagement S.A.E.D.E.L en date du 23 octobre 1997, prorogée par avenant n°3 jusqu'au 23 octobre 2009.

Vu le compte rendu d'activités émanant de la S.A.E.D.E.L en date du 11 juillet 2008, comprenant le bilan prévisionnel actualisé, le plan de trésorerie prévisionnel et le tableau des acquisitions et cessions immobilières,

Vu la cession des terrains de la 5^{ème} tranche aux particuliers,

Vu l'exercice 2008 qui permettra la mise en œuvre de travaux complémentaires (clôtures) et travaux de finitions,

Vu les participations et subventions diverses comptabilisées au 31 décembre 2007 :

L'affectation de l'excédent « Champhol sud »	110 777.77 €
La participation GDF aux tranchées gaz	13 830.07 €
Location de terres agricoles	673.00 €
Participation Champhol « Les Bornes »	110 000.00 €

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut Monsieur le Premier Adjoint, à signer tout document se référant aux bilans de « **La Moufle** ».
-

c/ 2 - LA CROIX JOUVET : Convention de concession S.A.E.D.E.L. en date du 12 septembre 2003 prorogée par avenant n°1 jusqu'au 12 septembre 2012.

Vu le compte rendu d'activités émanant de la S.A.E.D.E.L. en date du 11 juillet 2008, comprenant le bilan prévisionnel actualisé, le plan de trésorerie prévisionnel et le tableau des acquisitions et cessions immobilières,

Vu l'année 2007 qui a vu l'obtention des autorisations de lotir pour les 2^{ème} et 3^{ème} tranches (secteur la Plisse et Louis Blériot) ainsi que le démarrage effectif des travaux correspondants,

Vu le report de la vente du terrain militaire en février 2008, générant un retard de 3 mois sur le calendrier des cessions du secteur Blériot et reportant les ventes au mois de septembre 2008. Le coût de portage supplémentaire du fait de ce retard est estimé à 24 000 € HT au bilan d'opération,

Vu l'année 2008 qui permettra l'achèvement des travaux ainsi que la signature des avants contrats de vente de la dernière tranche dans le courant du premier semestre en vue des cessions de terrains dès septembre. Un partenariat spécifique développé avec un opérateur de logement social dans le cadre de la construction de logements sociaux pourra également être finalisé,

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut Monsieur le Premier Adjoint, à signer tout document se référant aux bilans de « La Croix Jovet ».
-

c/ 3 - Le CLOS PATY : Convention de concession S.A.E.D.E.L en date du 1^{er} juillet 2003.

Vu le compte rendu d'activités émanant de la S.A.E.D.E.L en date du 11 juillet 2008, comprenant le bilan prévisionnel actualisé, le plan de trésorerie prévisionnel et le tableau des acquisitions et cessions immobilières,

Vu la non confirmation au 31 décembre 2007 de l'acquisition des lots par le promoteur engagé dans la construction des logements de l'opération,

Vu les difficultés rencontrées par cet opérateur et dans le cas où aucune suite ne serait donnée, il pourra être nécessaire de reprendre le projet en construisant d'autres

partenariats. Le coût de portage financier du foncier et des travaux engagés est estimé à environ 20 000 € HT annuels,

Vu l'année 2008 qui devra permettre la cession des terrains à l'opérateur engagé dans le projet ou la mise en place d'un nouveau partenariat le cas échéant,

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut Monsieur le Premier Adjoint, à signer tout document se référant aux bilans de « Le Clos Paty ».
-

c/ 4 - LES BORNES : Contrat de concession d'aménagement S.A.E.D.E.L. en date du 23 décembre 2006.

Vu le compte rendu d'activités émanant de la S.A.E.D.E.L en date du 11 juillet 2008, comprenant le bilan prévisionnel actualisé, le plan de trésorerie prévisionnel et le tableau des acquisitions et cessions immobilières,

Vu l'exercice 2007 qui a permis l'acquisition effective du foncier, le lancement des études de maîtrise d'œuvre et autres prestations intellectuelles,

Vu les retards de l'équipe de maîtrise d'œuvre (DDE) qui n'ont pas permis de respecter le calendrier de l'opération et reportent le dépôt et l'obtention des autorisations d'urbanisme, ainsi que la consultation des entreprises pour les marchés de travaux à l'exercice 2008. Les travaux ne pourront démarrer qu'au deuxième semestre 2008 / 1^{er} trimestre 2009.

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut Monsieur le Premier Adjoint, à signer tout document se référant aux bilans de «les Bornes».
-

c/ 5 - LOTISSEMENT LES BORNES : calendrier proposé par la S.A.E.D.E.L en juin 2008 .

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du calendrier pour l'opération « les Bornes » :

- permis d'aménager : dépôt le 30 juin 2008
 - DCE : 31 juillet 2008
 - CAO : 15 septembre 2009
-

Monsieur Christian GIGON : « Ce calendrier est dépassé et sera en réalité - octobre 2008..... - en raison des insuffisances notoires de la D.D.E d'Eure et Loir (bureau d'études de la SAEDEL pour ce dossier) , insuffisances inacceptables .

c/ 6 - PISTE CYCLABLE : Intégration de la Voirie et des Espaces Verts dans le Domaine Public Communal.

Vu la réalisation par la Commune d'une piste cyclable entre le chemin des Grands Vaux et la route départementale 823 sur une distance d'environ 1km500,

Vu le procès-verbal de réception des travaux,

Vu l'article L141-3 alinéa 1 du Code de la Voirie Routière donnant compétence aux Conseils Municipaux pour le classement et le déclassement des voies communales,

Vu l'article L 141-3 alinéa 2 du Code de la Voirie Routière dispensant les délibérations concernant le classement et le déclassement d'enquête publique préalable (sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie ce qui n'est pas le cas ici),

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **PRONONCE** le classement dans le Domaine Public Communal de la Voirie et des Espaces Verts de la piste cyclable entre le chemin des Grands Vaux et la route départementale 823,
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire ou à défaut Monsieur le Premier Adjoint à signer tout document s'y référant.
-

c/ 7 - RUE DES GRANDES PLANTES : Intégration des Espaces Verts dans le Domaine Public Communal.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 21 mai 2008 décidant l'acquisition des parcelles AP 189 et AP 190 rues des Grandes Plantes et du Pigeon Voyageur,

Vu la mise à disposition de la Commune par Monsieur et Madame DELAPERRIERE de ce terrain depuis plus de trente ans,

Vu l'article L141-3 alinéa 1 du Code de la Voirie Routière donnant compétence aux Conseils Municipaux pour le classement et le déclassement des voies communales,

Vu l'article L 141-3 alinéa 2 du Code de la Voirie Routière dispensant les délibérations concernant le classement et le déclassement d'enquête publique préalable (sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie ce qui n'est pas le cas ici),

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **PRONONCE** le classement dans le Domaine Public Communal de l'Espace Vert cadastré AP 189 et AP 190,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou à défaut Monsieur le Premier Adjoint à signer tout document s'y référant.

c/ 8 - ANGLE RUE DES ROUGERONS/RUE DE SECHECOTE : Intégration de la voirie dans le Domaine Public Communal.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 7 septembre 2005 décidant l'acquisition d'une bande de terrain de 149 m² cadastrée AK 387 située à l'angle des rues des Rougerons et de Sèhecôte,

Vu l'implantation de cette bande de terrain sur la voirie communale,

Vu l'article L141-3 alinéa 1 du Code de la Voirie Routière donnant compétence aux Conseils Municipaux pour le classement et le déclassement des voies communales,

Vu l'article L 141-3 alinéa 2 du Code de la Voirie Routière dispensant les délibérations concernant le classement et le déclassement d'enquête publique préalable (sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie ce qui n'est pas le cas ici),

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **PRONONCE** le classement dans le Domaine Public Communal de la bande de terrain cadastré AK 387,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou à défaut Monsieur le Premier Adjoint à signer tout document s'y référant.

c/ 9 - LOTISSEMENT LA MOUFLE : acquisition des parcelles revenant à la Commune et intégration de la Voirie et des Espaces Verts dans le Domaine Public Communal.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 26 septembre 2007,

Vu que la S.A.E.D.E.L. est en mesure de céder à la Commune les parcelles suivantes :

cadastre	lieudit	surface	nature
AI 21	La Moufle	2300 m ²	voirie 2ème tranche
AI 22	La Moufle	8 m ²	transfo 1ère tranche
AI 24	La Moufle	8120 m ²	voirie 1ère tranche
AI 94	La Moufle	4051 m ²	voirie 3ème tranche
AI 95	La Moufle	195 m ²	voirie 3ème tranche
AI 98	La Moufle	3904 m ²	espaces verts 3ème tranche
AI 109	La Moufle	1330 m ²	voirie 4ème tranche
AI 110	La Moufle	239 m ²	espaces verts 4ème tranche
AI 111	La Moufle	9 m ²	transfo 3ème tranche
AI 115	la Croix St Denis	3217 m ²	chemin
AI 119	La Moufle	4333 m ²	voirie 5ème tranche
AI 118	La Moufle	2545 m ²	surplus 1
AI 124	La Moufle	4 m ²	surplus 2
AI 128	La Moufle	13779 m ²	surplus 3
		44034 m²	

représentant la voirie, les espaces publics et surplus du lotissement.

Cette cession est consentie à titre gratuit et sera régularisée par acte administratif établi par la S.A.E.D.E.L.,

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** l'acquisition à titre gratuit des parcelles désignées ci-dessus et délègue Monsieur **Didier HERCHE**, Adjoint au Maire pour signer l'acte administratif à intervenir par-devant M. le Maire*.

- **PRONONCE** le classement dans le Domaine Public Communal de la Voirie et des Espaces Verts ci-dessus énoncés.

* Le maire et un adjoint doivent être autorisés à signer : le maire faisant office de notaire et l'adjoint étant l'acquéreur.

c/ 10 - STADE PAUL DOUBLET : modification du chemin de Crève-cœur.

Vu le projet d'aménagement d'un terrain de football synthétique et de reconstitution de l'ensemble du Stade Paul Doublet,

Vu la nécessité de modifier le chemin de Crève-cœur afin de présenter une unité foncière du stade Paul Doublet,

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** la modification du chemin dit de Crève-cœur en le dévoyant autour de la propriété communale tel que sur le plan annexé,
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire ou à défaut Monsieur le Premier Adjoint à signer tout document s'y référant.
-

c/ 11 - PLU : désignation d'un commissaire enquêteur et enquête publique.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'ordonnance du Président de Tribunal administratif d'Orléans en date du 22 septembre 2008 désignant Monsieur Dominique FORTEAU commissaire enquêteur pour l'enquête publique concernant la révision du PLU qui se déroulera du 25 octobre au 26 novembre 2008.

c/ 12 - VILLE DE LEVES : convention de mise à disposition d'un cinémomètre radar.

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 21 mai 2008 acceptant le prêt d'un radar informatif à la Commune de Lèves à titre gratuit,

Vu la convention entre la Commune de Lèves et la Commune de Champhol concernant la mise à disposition du cinémomètre radar,

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** la convention entre la Commune de Lèves et la Commune de Champhol concernant la mise à disposition à titre gratuit du cinémomètre radar,
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire ou à défaut Monsieur le Premier Adjoint à signer tout document s'y référant.
-

c/ 13 - ASSOCIATION CANAL LOUIS XIV : convention de mise à disposition d'un local.

Vu la demande de l'Association du **canal Louis XIV** de disposer d'un local afin de stocker des panneaux (uniquement) du matériel d'exposition,

Vu la possibilité de mettre à disposition de l'Association une partie du local au sous-sol de la salle Marceau,

Vu la convention entre l'association du canal Louis XIV et la Commune de Champhol concernant la mise à disposition du local,

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** la convention entre l'association du canal Louis XIV et la Commune de Champhol concernant la mise à disposition à titre gratuit d'un local pour stocker du matériel d'exposition,
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire ou à défaut Monsieur le Premier Adjoint à signer tout document s'y référant.
-

c/ 14 - CONSEIL GENERAL : arrêté de circulation d'interdiction des poids lourds de plus de 12 tonnes sur la RD 6.

Suite à des réunions des maires des communes de LEVES - SAINT PREST - JOUY et CHAMPHOL au Conseil Général d'Eure et Loir , **Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal** de l'arrêté en date du 24 juin 2008 rédigé par les services du Conseil Général concernant l'interdiction de circulation aux véhicules de transports de marchandises en **TRANSIT** dont le poids total en charge est supérieur à 12 tonnes de circuler sur la RD 6 (entre la RD 823 à Champhol et la RD 106/5 à Jouy) ainsi que sur la RD 6/2 (entre la RD 7154 à Lèves et la RD 6 à Saint Prest) à l'exception des dessertes locales et des véhicules des services publics, à compter du 1^{er} juillet 2008.

c/ 15 - CHARTRES METROPOLE : signalétique des parcs d'activités.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier émanant de CHARTRES METROPOLE en date du 3 septembre 2008 concernant la mise en place progressive d'une nouvelle signalétique harmonisée sur l'ensemble des parcs d'activités de l'Agglomération.

c/ 16 - **MINISTERE DU LOGEMENT ET DE LA VILLE** : aide à l'accèsion à la propriété.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier émanant du Ministère du logement et de la ville en date du 12 juin 2008 concernant la mise en place du dispositif de la maison pour **15 euros par jour** pour l'accès à la propriété des jeunes ménages avec enfants.

Ce dispositif s'appuie sur le **Pass-Foncier** mis en place par le 1% logement (C.I.L d'Eure et Loir).

Il permet :

- Un achat en deux temps avec un **portage** du terrain pour un montant compris entre 30 000 et 50 000 € pendant 25 ans
- Une réduction de la TVA à 5,5 %
- Une aide de la collectivité territoriale de 3 000 à 5 000 €
- Une sécurisation de l'accédant par le 1% logement : en cas d'accident de la vie, un accompagnement est mis en place pour garantir une solution de logement aux ménages

Informations sur le site : www.proprietairedemamaisonpour15eurosparjour.fr

D / AFFAIRES DIVERSES et COMMUNICATIONS DIVERSES

d/ 1 - **Hommage à Monsieur Gustave HAMIOT, père de Madame Dominique HAMIOT, Adjoint administratif principal 1^{ère} classe.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des remerciements de la famille de Monsieur Gustave HAMIOT pour les marques de sympathie lors des obsèques de Monsieur Gustave HAMIOT, père de Madame Dominique HAMIOT, Adjoint administratif principal 1^{ère} classe.

d/ 2 - **Hommage à Monsieur Pierre DURAND, père de Madame Murielle DURAND, Adjoint administratif 2^{ème} classe.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des remerciements de la famille de Monsieur Pierre DURAND pour les marques de sympathie lors des obsèques de Monsieur Pierre DURAND, père de Madame Murielle DURAND, Adjoint administratif 2^{ème} classe.

d/ 3 - Hommage à Monsieur Jacky MARIN, Ancien Adjoint au Maire de CHAMPHOL.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des remerciements de la famille de Monsieur Jacky MARIN pour les marques de sympathie lors des obsèques de Monsieur Jacky MARIN, Ancien Adjoint au Maire de CHAMPHOL.

d/ 4 - - Hommage à Madame Françoise CATEL, épouse de l'Ancien Maire de GASVILLE-OISEME.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des remerciements de la famille de Madame Françoise CATEL pour les marques de sympathie lors des obsèques de Madame Françoise CATEL, épouse de Monsieur François CATEL, l'Ancien Maire de GASVILLE-OISEME.

d/ 5 - ASSOCIATION DES PAPILLONS BLANCS : demande de location de l'Espace Jean Moulin à titre gracieux.

Vu le courrier émanant de l'Association des Papillons Blancs, en date du 13 septembre 2008 sollicitant la location de l'Espace Jean Moulin à titre gracieux le vendredi 13 février 2009 ou le vendredi 13 mars 2009 afin d'organiser une soirée débat sur le thème de l'autonomie,

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** à titre exceptionnel d'octroyer à titre gracieux la location de l'Espace Jean Moulin le vendredi 13 février 2009 ou le vendredi 13 mars 2009 à l'Association des Papillons Blancs pour l'organisation d'une soirée débat sur le thème de l'autonomie.
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire ou le cas échéant le Premier Adjoint à signer tout document s'y référant.
-

d/ 6 - TOUR CYCLISTE D'EURE ET LOIR ESPOIRS 2009 : contrat de partenariat.

Vu le Tour cycliste d'Eure et Loir espoirs qui se déroulera du 12 au 14 juin 2009,

Vu la proposition des organisateurs (Loisirs - Evasion - Vélo et sports) de choisir CHAMPHOL en tant que ville arrivée 2^{ème} étape le **samedi 13 juin** , Rue Louis Blériot avec le support de la Maison des Associations , de la Salle de réunion Louis Blériot et de la Halle de sports,

Vu la participation financière de la Commune à hauteur de 2 200 €,

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** le contrat de partenariat avec l'association Loisirs Evasion Vélo et sports pour l'organisation de la deuxième étape du Tour cycliste d'Eure et Loir espoirs qui se déroulera du 12 au 14 juin 2009,
- **S'ENGAGE** à inscrire au projet de **BUDGET 2009** de la Commune de Champhol une subvention à hauteur de **2 200 Euros** à l'Association « Loisirs - Evasion - Vélo et sports » .
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou le cas échéant le Premier Adjoint à signer tout document s'y référant.

d/ 7 -ARBRE DE NOEL : convention pour le spectacle « Pierre et le loup ».

Vu le succès, chaque année, de l'arbre de Noël de la Commune,

Vu la décision des membres de la Commission action sociale et solidarité de mettre en place un spectacle pour les enfants de 0 à 3 ans et les enfants scolarisés à l'école maternelle habitant la Commune,

Vu la proposition de Monsieur Alain BORDIER, Président de « Au temps du fil » pour l'organisation d'un spectacle de marionnettes à fils « Pierre et le loup » par la Compagnie MARISKA d'une durée d'une heure environ au tarif de 800 Euros TTC.

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la convention entre Monsieur Noël Alain BORDIER, Président de « Au temps du fil » et la Commune de CHAMPHOL concernant la représentation du spectacle « **Pierre et le loup** » le dimanche 14 décembre 2008 à l'occasion de l'arbre de Noël de la Commune pour un montant de 800 euros TTC.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut le Premier Adjoint à signer tout document s'y référant.
-

d/ 8 - I.M.E : remerciements.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier émanant de l'IME de CHAMPHOL en date du 8 juillet 2008 remerciant la Commune pour la contribution apportée par les services techniques lors du Cinquantenaire le samedi 28 juin 2008.

d/ 9 - M.M.A : changement de dénomination de l'agence.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier émanant de M.M.A en date du 8 juillet 2008 concernant la transformation de l'agence ex Cabinet D. CHABOCHE en SARL RBC Assurances dont les nouveaux dirigeants sont Messieurs Bruno REPERANT, Olivier BERTIN et David CHABOCHE à compter du 1^{er} juillet 2008.

d/ 10 - P.E.P 28 : « le village de la sécurité routière » à l'accueil de loisirs du Rigeard du 13 au 18 octobre 2008.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la manifestation « **le village de la sécurité routière** » organisée par l'Accueil de loisirs du Rigeard du 13 au 18 octobre 2008 à l'occasion de la semaine nationale de la sécurité routière. Le samedi, le village sera ouvert au public de 14 heures à 18 heures.

d/ 11 - CHARTRES HABITAT : Incendie - 18 rue de la Moufle.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier émanant de « Chartres Habitat » en date 1^{er} juillet 2008 concernant la réintégration des lieux vers le 15 octobre prochain des locataires du 18 rue de la Moufle.

En raison de quelques retards , la remise en location doit être le **31 octobre prochain**.

d/ 12 - Etablissement Français du Sang (EFS) : Remerciements concernant la collecte du 25 septembre 2008.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des remerciements adressés par l' Etablissement Français du Sang (EFS) site de Chartres pour le concours apporté par la Commune lors de la collecte organisée le 25 septembre 2008 qui a permis d'accueillir 46 donneurs.

d/ 13 - REGION CENTRE : modification de la desserte Paris - Chartres-Nogent le Rotrou-Le Mans.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier émanant de la Région Centre en date du 17 juillet 2008 concernant la modification de la desserte Paris-Chartres-Nogent le Rotrou-Le Mans à compter du 14 décembre 2008.

d/ 14 - CHARTRES METROPOLE : Rapports d'activités des délégataires de service public - Année 2007.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier émanant de CHARTRES METROPOLE en date du 9 juillet 2008 concernant :

- les rapports annuels sur le prix et la qualité du Service Public :
 - Elimination des déchets
 - Eau potable et assainissement

- les comptes rendus d'activités :
 - Alimentation en eau potable
 - Assainissement des eaux usées
 - Gestion des équipements de traitement et de valorisation des déchets.

Rapports portés à la connaissance du Conseil Municipal .

d/ 15 - ORGANISATIONS SYNDICALES D'EURE ET LOIR : demande de création d'une bourse du travail et d'une cité judiciaire.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier émanant des organisations syndicales d'Eure et Loir (CFDT, CFE/CGC, CFTC, CGT, FO, FSU, UNSA) en date du 15 septembre 2008 concernant la copie du courrier envoyé au Président de CHARTRES METROPOLE demandant la création d'une bourse du travail et d'une cité judiciaire.

d/ 16 - Divers :

- **Rappel du repas de nos aînés Dimanche 19 octobre prochain et de l'invitation à servir aux tables de nos Aînés par les conseillers municipaux.**

 - **Monsieur Patrick BEUGER rappelle les visites de sécurité du magasin INTERMARCHE et des obligations à terminer les points manquants dans un délai à notifier à la direction du magasin (Monsieur Jacky STIVES souhaite une date précise).**

 - **Monsieur le Maire fait distribuer une invitation à la réunion d'information de la SAEDEL à l'Espace SOUTINE à LEVES.**

 - **Madame Patricia LACROIX indique sa candidature à l'association départementale des C.C.A.S.**
-

La séance est levée à 23 heures 45, le 8 octobre 2008.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Patricia LACROIX

Christian GIGON

Vu Mesdames et Messieurs les Adjoints, Mesdames et Messieurs les Conseillers délégués, Mesdames et Messieurs les Conseillers :